

## 9 JUILLET 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 9 juillet 2019.

Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

### **Ouverture de la séance**

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

16 personnes étaient présentes dans la salle.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
- Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
- Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
- Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

### **2. ORDRE DU JOUR**

2.1. Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution 2019-07-180 – Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Alain Lestage appuyé par Monsieur Richard Lestage et, il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour modifié, à savoir :

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 11 juin 2019
- 3.2 Prolongation de deux emprunts temporaires
- 3.3 Politique de gestion des plaintes
- 3.4 Paiement de certaines dépenses imputées au Fond réservé pour les parcs et terrains de jeux
- 3.5 Dépôt du rapport financier
- 3.6 Dépôt et acceptation des recommandations de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018
- 3.7 Participation au Congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2019
- 3.8 Remboursement de la facture pour le remplacement des lunettes de Monsieur Mario Joubert
- 3.9 Nomination d'un nouveau membre régulier au sein du comité de la voirie des élus
- 3.10 Projet de développement d'un centre pour la petite enfance
- 3.11 Projet demande d'autorisation ministérielle au MELCC pour le remblayage dans la carrière

#### **4 FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 4.1 Adoption des comptes à payer

## 9 JUILLET 2019

### 5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

### 6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

### 7 1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Mise aux normes de la Friperie suite à la visite du TPI

### 9 TRAVAUX PUBLIC

9.1 Travaux d'entretien du groupe électrogène

9.2 Résolution approuvant l'offre de service de la compagnie Marquage et traçage du Québec inc. pour le marquage de chaussées 2019

### 10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Participation au Programme de récupération hors foyer

11.2 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement modifiant le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable

### 12 LOISIRS

### 13 BIBLIOTHÈQUE

### 14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1 Demande de commandite de la Fondation SANTÉ pour la vie

### 15 VARIA

### 16 2<sup>ième</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

### 17 PROCHAINE RENCONTRE (13-08-2019)

### 18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2019

#### **Résolution 2019-07-181 – Adoption du procès-verbal du 11 juin 2019**

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2019, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Madame Marie-Ève Boutin appuyé par Monsieur Marc Lamarre et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

3.2. Prolongation de deux emprunts temporaires

**2019-07-182 – Résolution approuvant la prolongation de deux emprunts temporaires pour le maintien des affaires courantes dans l'attente de la fin des travaux et du remboursement des subventions gouvernementales de la TECQ**

## 9 JUILLET 2019

Considérant que le prêt temporaire #7, pour les travaux du Centre communautaire et le prêt temporaire #9, pour les travaux sur le terrain de soccer venaient à terme au printemps 2019;

Considérant que les travaux sur le terrain de soccer sont terminés, mais que nous sommes encore en attente de la subvention qui devrait nous être versée au printemps 2020;

Considérant que les travaux sur le Centre communautaire ne sont pas encore terminés et que par le fait même la reddition de comptes pour la demande de subvention n'est pas encore faite;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents :

- d'approuver la prolongation de ces deux prêts temporaires jusqu'au 31 décembre 2020 et que la demande soit transmise auprès de Desjardins Entreprises;
- d'autoriser le Madame la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

### 3.3. Politique de gestion des plaintes

#### **2019-07-183 - ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES**

Considérant l'entrée en vigueur le 25 mai 2019 de la loi 108 entraînant l'obligation de la municipalité d'adopter une procédure de traitement des plaines à l'égard des processus de demandes de soumissions publiques et des avis d'intention de conclure un contrat gré à gré avec un fournisseur unique pour les contrats dont la valeur est de 101 100 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur remplacer sa politique et les procédures relatives à la réception et à l'examen des plaintes afin d'offrir à ses citoyens une meilleure qualité des produits et services offerts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les membres du Conseil présents :

D'adopter une nouvelle politique de gestion des plaintes s'appliquant pour le traitement des plaintes générales adressées à la Municipalité ainsi que pour celles reçues dans le cadre d'un appel d'offres inscrit au système électronique d'appel d'offres.

De désigner le directeur général secrétaire-trésorier comme personne responsable des plaintes.

ADOPTÉE

### 3.4. Paiement de certaines dépenses imputées au Fond réservé pour les parcs et terrains de jeux

#### **2019-07-184 – Résolution approuvant que le paiement de certaines dépenses soit imputées au Fond réservé pour les parcs et terrains de jeux**

CONSIDÉRANT que lors de la préparation budgétaire 2019, ainsi que suite à l'adoption de celui-ci, certaines dépenses prévues devaient être payées à même le fond réservé pour les parcs et terrains de jeux;

## 9 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT que la dépense pour la réfection du terrain de balle est passée au niveau des comptes payables du mois de juin, sans que celle-ci ne soit appliquée au fond réservé pour les Parcs et terrains de jeux, tel que prévu au budget;

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-03-78, a été adoptée pour l'achat de buts seniors et accessoires pour le nouveau terrain de soccer, sans que celle-ci ne soit appliquée au fond réservé pour les Parcs et terrains de jeux, tel que prévu au budget;

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-04-121, a été adoptée pour l'achat de 4 bancs de joueurs, une paire de buts mini-soccer, deux estrades en aluminium pour la balle, sans que celle-ci ne soit appliquée au fond réservé pour les Parcs et terrains de jeux, tel que prévu au budget;

# compte	Nom du compte	Montant dépensé	Détail
02 70153 729	Parc Camille Beaudin	2 582.69\$	Réfection du terrain de balle
23 08003 723	Terrains de soccer/balle	10 743.12\$	Buts seniors et mini-soccer, bancs de joueurs, estrades pour la balle

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver que les charges encourues, dont le détail figure ci-haut, soient imputées au Fond réservé pour les parc et terrains de jeux.

ADOPTÉE

### 3.5. Dépôt du rapport financier

#### **2019-07-185 – Dépôts du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018**

Il est proposé par Monsieur François Ledoux, appuyé par Monsieur Richard Lestage et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier 2018 consolidé de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ainsi que le rapport du vérificateur externe daté du 2 juillet 2019, tel que présentés par la Groupe Servicas soient acceptés et déposés aux archives.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, la mairesse, madame Lise Sauriol, fait la lecture des faits saillants du rapport financier 2018.

La vérification des états financiers de 2018 a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada par la firme MICHEL BEAULIEU CPA Inc. Pour 2018, les revenus de fonctionnement ont totalisé 3 036 018 \$ et les charges, remboursement de la dette à long terme et autres affectations ont atteint la somme de 2 713 606 \$ dégageant ainsi un excédent de fonctionnement de 322 412 \$. Pour ce qui est des activités d'investissement, les revenus et affectations ont totalisé 1 165 988 \$ alors que le montant dépensé en immobilisations pour l'exercice était de 1 253 269 \$; le déficit d'investissement ainsi constaté de 87 281 \$ provient du fait que certaines immobilisations étaient encore en cours au 31 décembre 2018 et seront financées par d'autres subventions à venir et/ou règlement d'emprunt déjà autorisé pour lesdits projets en cours. Le bilan de la municipalité au 31 décembre 2018 nous indiquait que l'excédent de fonctionnement non affecté s'élevait à 764 946 \$ alors que l'excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés

## 9 JUILLET 2019

étaient de 183 612\$. Le rapport financier de 2018 a été lu, discuté et approuvé lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2019.

Il est entendu que l'information concernant la rémunération et les contrats de plus de 25 000 \$ sont disponibles sur le site internet.

∞ ADOPTÉE ∞

### 3.6. Dépôt et acceptation des recommandations de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018

#### **2019-07-186 – Dépôt et acceptation des recommandations de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018**

Il est proposé par Monsieur Alain Lestage, appuyé par Monsieur Marc Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt et les recommandations de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018.

∞ ADOPTÉE ∞

### 3.7. Participation au Congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2019

#### **2019-07-187 – Résolution autorisant la participation au Congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2019**

Considérant la tenue du Congrès annuel du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec;

Considérant la pertinence d'une présence et participation de représentants (es) de la municipalité;

Il est proposé, appuyé et résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser trois élus à participer au Congrès annuel du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec au coût de 799 \$, taxes en sus;
- d'autoriser les dépenses, en respect du règlement en vigueur, pour l'hébergement, le déplacement et la restauration pour la participation à cette activité.

Que la dépense soit imputée au fonds général.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2		X
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste no 6		X
Madame Lise Sauriol	X	
Total	3	4

∞ REJETÉE ∞

## 9 JUILLET 2019

3.8. Remboursement de la facture pour le remplacement des lunettes de Monsieur Mario Joubert

### **2019-07- 188 - Résolution approuvant le remboursement de la facture pour le remplacement des lunettes de Monsieur Mario Joubert**

CONSIDÉRANT que monsieur Joubert est un employé de la municipalité;

CONSIDÉRANT que celui-ci a brisé ses lunettes ophtalmiques lors de son travail, le 11 juin 2019, à 14h15, en tondant le gazon sur le terrain du centre communautaire, en recevant une branche au visage;

CONSIDÉRANT que monsieur Joubert, a besoin de ses lunettes correctrices pour ses activités quotidiennes;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le remboursement d'une dépense de 319\$ pour le remplacement des lunettes de M. Mario Joubert, facture de Philippe Rochette Opticien à l'appui.

☞ ADOPTÉE ☞

3.9. Nomination d'un nouveau membre régulier au sein du comité de la voirie des élus

### **2019-07-189 - Résolution approuvant la nomination d'un nouveau membre régulier au sein du comité de la voirie des élus**

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la nomination de Monsieur Marc Lamarre comme nouveau membre régulier au sein du comité de la voirie des élus

☞ ADOPTÉE ☞

3.10. Projet de développement d'un centre pour la petite enfance

### **2019-07-190 - Résolution d'appui au développement d'un centre pour la petite enfance à Saint-Jacques-le-Mineur**

CONSIDÉRANT la relance du projet de développement d'un centre pour la petite enfance à Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de la Famille, datée du 15 avril 2019, adressée à l'organisme « Les jeunes pousses des Jardins-du-Québec » au sujet d'un plan d'accélération de l'accessibilité des places subventionnées pour les projets en réalisation;

CONSIDÉRANT la résolution # 2013-02-38 autorisant la fourniture aux frais de la municipalité d'une partie de terrain situé sur la montée St-Jacques, près de l'autoroute 15, pour la construction d'un C.P.E.;

CONSIDÉRANT que l'environnement immédiat dudit terrain s'est considérablement transformé depuis 2013;

CONSIDÉRANT les commentaires suivants de notre aménagiste concernant les avantages et les désavantages d'établir une garderie sur la montée St-Jacques, près de l'autoroute 15 :

<b>Pour : l'emplacement</b>	<b>Contre : l'emplacement</b>
Implantation d'une garderie dans la municipalité, mais site plus avantageux pour la région	Utilisation du terrain en avant du puits municipal, présence potentielle de problèmes

## 9 JUILLET 2019

places)	
Accessibilité pour les résidents de tout le secteur utilisant l'A15	Achalandage sur la montée St-Jacques côtoyant de nombreux véhicules dans un secteur d'activités commerciales lourdes Certificat d'autorisation (CA) obligatoire à obtenir du ministère pour l'installation sanitaire commerciale Milieu de vie peu convivial Ne créera aucun achalandage commercial dans le village Favorise l'utilisation des véhicules par les résidents du village

Il est donc proposé, appuyé et il est résolu MAJORITAIREMENT, par les membres du Conseil présents de réitérer à l'organisme « Les jeunes pousses des Jardins-du-Québec » la volonté de la municipalité de voir se construire un CPE sur son territoire, et de rouvrir les discussions afin de considérer pour les deux partis la pertinence de considérer un emplacement autre que celui situé sur la montée St-Jacques, près de l'autoroute 15.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste no 6	X	
Madame Lise Sauriol		
Total	5	1

☞ ADOPTÉE ☞

3.11. Projet demande d'autorisation ministérielle au MELCC pour le remblayage dans la carrière

### Projet de résolution retirée

## 4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

### 2019-07-191 – Résolution approuvant l'adoption des comptes à payer

Il est proposé par Madame Marie-Ève Boutin, appuyé par Monsieur Richard Lestage, et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2019.

☞ ADOPTÉE ☞

## 5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle pour informer l'audience des activités se déroulant dans la municipalité au cours de prochaines semaines.

# 9 JUILLET 2019

## 6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

### 7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h20

Questions/remarques de l'audience.

Un citoyen demande à la municipalité de créer un parc pour les chiens.

Un autre citoyen demande que la municipalité débloque un budget pour l'organisation d'une fête de la St-Jean en 2020.

Enfin, un dernier citoyen demande à la municipalité de voir à organiser une fête annuelle des nouveaux arrivants.

Fin de la période des questions : 19h25

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1. Mise aux normes de la Friperie suite à la visite du TPI (technicien en protection incendie)

### **2019-07-192 – Résolution approuvant les travaux à la Friperie suite à la visite du TPI**

CONSIDÉRANT l'inspection faite à la Friperie par M. Francis Carrière, TPI à la MRC, faite le 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le TPI suite à sa visite;

CONSIDÉRANT les modifications à apporter :

- 1) Ajout d'éclairage d'urgence:
  - a) Dans l'entrée (avec panneau SORTIE)
  - b) Au pied de l'escalier (avec panneau SORTIE)
  - c) Au deuxième étage près de l'escalier
  - d) Dans la salle arrière, près de la salle de bain
- 2) Le dégagement de la fenêtre à l'entrée, près du premier rack à vêtements (pour permettre l'accès)
- 3) La fermeture du mur dans la salle arrière (joint à tirer au plafond)
- 4) La vérification du nombre d'extincteurs avec l'expert lors de l'inspection annuelle;

CONSIDÉRANT aussi les recommandations suivantes à apporter :

- 1) L'installation d'un avertisseur de fumée, non-obligatoire;
- 2) La dissimulation de la prise dans le plancher sur le mur à droite;
- 3) La démolition éventuelle ou le placardage de la grange.

CONSIDÉRANT, l'estimation du coût des travaux suivante :

- achat de 2 extincteurs (215 \$)
  - achat de 3 panneaux de secours (360 \$)
  - temps et matériels de l'électricien (environ 400 \$)
- = 1 000 \$, plus taxes.

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de procéder aux travaux recommandés par le TPI et autres travaux optionnels. QUE la dépense soit imputée au fonds général.

☞ ADOPTÉE ☞



## 9 JUILLET 2019

### 9. TRAVAUX PUBLIC

#### 9.1. Travaux d'entretien du groupe électrogène

##### **2019-07-193 – Résolution approuvant les travaux d'entretien du groupe électrogène**

CONSIDÉRANT la visite annuelle du technicien de Génératrice Drummond concernant le groupe électrogène à la municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations suivantes fortement suggérées par le technicien afin d'assurer la fiabilité du groupe électrogène :

- Remplacement des boyaux du moteur et du chauffe-moteur, l'antigel, le thermostat, le bouchon du radiateur et les courroies

CONSIDÉRANT le coût de la réparation totale (pièces, main d'œuvre et transport) d'un montant de 1311 \$ + taxes;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la soumission proposée pour les travaux d'entretien du groupe électrogène d'un montant total de 1311 \$ + taxes. QUE la dépense soit imputée au fonds général.

ADOPTÉE

#### 9.2. Octroi de contrat pour le marquage de chaussées 2019

##### **2019-07-194 - Résolution approuvant l'octroi de contrat à la compagnie Marquage et traçage du Québec inc pour le marquage de chaussées 2019**

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour le marquage de chaussées chaque année;

CONSIDÉRANT que six entrepreneurs ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :

Entreprises	Coût (avant taxes)
Marquage et traçage du Québec inc	23 663.50\$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	29 328.40 \$

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la soumission du plus bas soumissionnaire conforme : Marquage et traçage du Québec inc concernant les travaux de marquage 2019 au coût estimé de 23 663.50 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

### 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 11.1. Participation au Programme de récupération hors foyer

##### **2019-07-195 - Demande de participation à l'offre de la MRC au Programme de récupération hors foyer**

## 9 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE le Programme de récupération hors foyer consiste en une aide financière à l'achat d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales. Le programme vise les projets portant sur un minimum de 25 équipements, déployés à court terme ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet doit être une organisation municipale (municipalité, MRC, régie intermunicipale, organisme constitué par des municipalités à des fins municipales, arrondissement) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme offre aux organismes sélectionnés un remboursement de 70 % du coût d'achat avant taxes de chaque équipement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ d'aide financière par équipement de recyclage (ilots de récupération) ;

CONSIDÉRANT la soumission de Ni Produits Inc. :  
(prix unitaire avant taxes) :

9 @ Îlot montérégien, 2 x 110 L (ext.)	1 315.75 \$
Livraison	485.00 \$
Total	12 326.75 \$

CONSIDÉRANT QUE le Programme offre une subvention maximum de l'ordre de 1 000\$ pour chaque équipements choisis (à l'exception des frais de livraison) ;

IL EST PROPOSÉ DE DEMANDER à la MRC des Jardins-de-Napierville de participer au Programme de récupération hors foyer et D'AUTORISER la Direction générale à procéder à l'achat de neuf équipements de récupération auprès de Ni Produits, conditionnellement à l'acceptation du projet par RECYC-QUÉBEC, pour un montant de 12 326.75 \$ avant taxes et de payer cette dépense de 4 037.53 \$ avant taxes à même le budget de fonctionnement et 8 289.23 \$ par le Programme de récupération hors foyer.

ADOPTÉE

11.2. Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable

### **2019-07-196 – Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable**

Il est proposé par Monsieur Alexandre Brault, appuyé par Monsieur Richard Lestage et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer du projet de règlement modifiant le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

Le règlement portera sur l'utilisation extérieure de l'eau, des périodes d'arrosage, des systèmes d'arrosage automatique, de l'arrosage des nouvelles pelouses et nouveaux aménagements ainsi que le remplissage de piscine et spa. Le règlement comprendra des normes concernant la pénurie d'eau et les situations d'urgence.

# 9 JUILLET 2019

## 12. LOISIRS

## 13. BIBLIOTHÈQUE

## 14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1. Demande de commandite de la Fondation SANTÉ pour la vie

### **2019-07-197 – Commandite à Fondation SANTÉ pour la vie**

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 50 \$ à la Fondation SANTÉ pour l'acquisition d'équipements médicaux qui permettront d'améliorer l'offre et la qualité des services offert à l'Hôpital du Haut-Richelieu.

## 15. VARIA

## 16. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h54

Aucune question

Fin de la période des questions : 19h54

## 17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 13 août 2019.

## 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **2019-07-198 – Levée de la séance ordinaire**

Il est proposé par le conseiller Madame Marie-Ève Boutin appuyé par le conseiller Monsieur Marc Lamarre et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 19h55.

---

Lise Sauriol, mairesse

---

Jean Bernier, directeur général

5008